



ASSEMBLÉE REPRÉSENTATIVE 17 JUIN 2023

PRÉSENTATION FINANCIÈRE

Bilan pour la période de décembre 2022 à mai 2023



Maxime Charpentier

LA BATAILLE DES RETRAITES

L'année 2023 est d'ores et déjà marquée par le mouvement social historique contre la réforme des retraites et le nouvel âge légal de départ fixé à 64 ans. Cette année est d'autant plus importante du fait du nécessaire encrage de la NUPES avant les prochaines échéances électorales. Autrement dit, l'année 2023 représente une période charnière pour le mouvement, tant sur le plan social que politique.

Alors que la France insoumise était à la sortie de l'année 2022 en découvert de 600 000 euros, elle a répondu et répond toujours présente dans le combat contre la réforme des retraites.

Aussi cet investissement du mouvement aux côtés des travailleurs et des travailleuses pour le droit de ne pas mourir au travail a été massif, tant sur le plan des dépenses que celui des recettes.

Sur le plan des dépenses, le mouvement a consacré entre janvier et mai plus d'un million d'euros pour mobiliser contre la réforme. L'impression et les envois de matériel ont ainsi représenté plus de 670 000 euros sur un total de 735 000 euros. La France insoumise a ainsi pu participer massivement à l'effort d'information de toutes les personnes concernées par ce projet de réforme en mettant à disposition gratuitement ce matériel et en faisant des envois réguliers de palettes dans toute la France, pour rendre ce matériel le plus accessible.

Cette campagne d'information comprend aussi toutes les réunions publiques et marches organisées contre la réforme des retraites. C'est ainsi près de 425 000 euros qui ont été mobilisés par le mouvement pour l'organisation/participation aux marches et aux réunions publique qui ont fait l'objet d'une prise en charge nationale.

Il faut ajouter à cela les dépenses de communication (graphisme, captation d'émissions) qui ont été consacrées à cette lutte pour près de 50 000 euros sur un total de 75 000 euros.

La quasi-totalité des recettes perçues sur la période a été consacrée à la caisse de grève insoumise. Sur le 1^{er} trimestre, le mouvement a ainsi perçu, tout confondu 85 000 euros de dons quand la caisse de grève insoumise atteignait sur cette même période près d'un million d'euros.

Sur la période de janvier à mai, 1 080 000 euros ont été perçus pour la caisse de grève insoumise quand la France insoumise a perçu en comparaison pour son activité la somme de 135 000 euros. Au total 1 031 200 euros ont à ce jour été reversés aux syndicats pour venir en aide aux salarié·es en grève, le mouvement reversant l'intégralité des sommes qu'il perçoit au titre de la caisse de grève à des syndicats habilités à recevoir ces sommes.

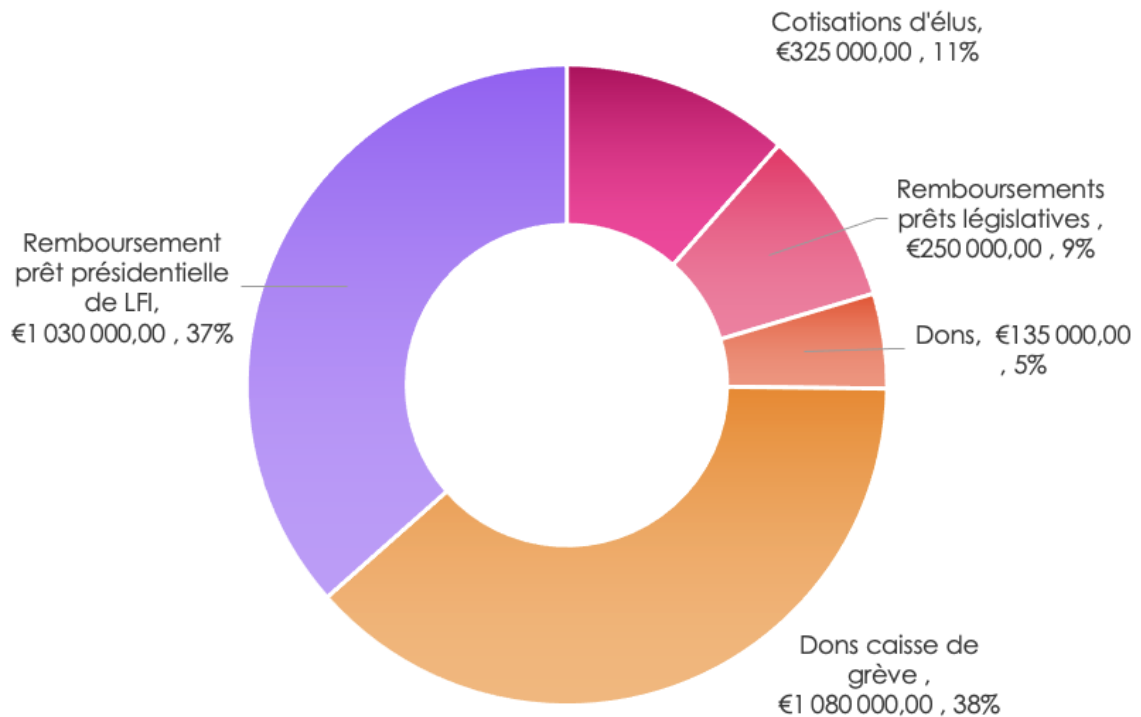
Dans un contexte financier pourtant délicat pour la France insoumise, le mouvement s'est donc impliqué aux côtés des travailleuses et des travailleurs

en grève afin d'apporter un soutien qu'aucune autre organisation politique n'a apporté. Notre mouvement est en effet le seul à avoir été présent dans l'hémicycle, dans la rue, et en soutien financier massif des salarié-es en grève.

DES OBSTACLES FINANCIERS EN RAISON DES RETARDS SUR LE VERSEMENT DE LA DOTATION PUBLIQUE

Cet investissement du mouvement sur le plan financier ne doit pas cependant occulter les obstacles que connaît la France insoumise. Depuis février, le mouvement ne peut fonctionner que grâce au remboursement des dépenses de la campagne présidentielle et plus précisément le prêt bancaire que le mouvement devra rembourser en juin prochain. Car la France insoumise n'a toujours pas perçu la dotation publique à laquelle elle est éligible.

RECETTES ET REMBOURSEMENTS DE PRÊTS



La dotation publique comprend deux fractions, la première correspond au nombre de voix obtenues dans le cadre des élections législatives par la formation politique et ce par l'intermédiaire de ses candidat-es. Lorsqu'un-e candidat-e se fait rejeter son compte de campagne, il peut être déclaré inéligible par le Conseil Constitutionnel. Les voix obtenues sont alors décomptées du total des voix attribuées à la formation politique réduisant ainsi la dotation publique. Or, dans le cadre des élections législatives de 2022, un nombre conséquent de comptes de campagnes a été rejeté. Le Conseil Constitutionnel étant alors la seule juridiction habilitée à prononcer ou non une peine d'inéligibilité, il est nécessaire d'attendre que celui-ci prononce une décision pour chacun-e des candidat-es dont le compte a été rejeté. Avec plus de 450 rejets (tous partis confondus) et donc contentieux, le Conseil Constitutionnel est donc très chargé, retardant *de facto* le calcul de la dotation publique.

Pour permettre aux formations politiques de fonctionner, le ministère de l'Intérieur prévoit le versement d'un acompte sur la dotation publique à la mi-juillet. Le reste de la dotation est prévu à compter de la publication du décret relatif au financement des partis et groupements politiques, soit à l'automne prochain.

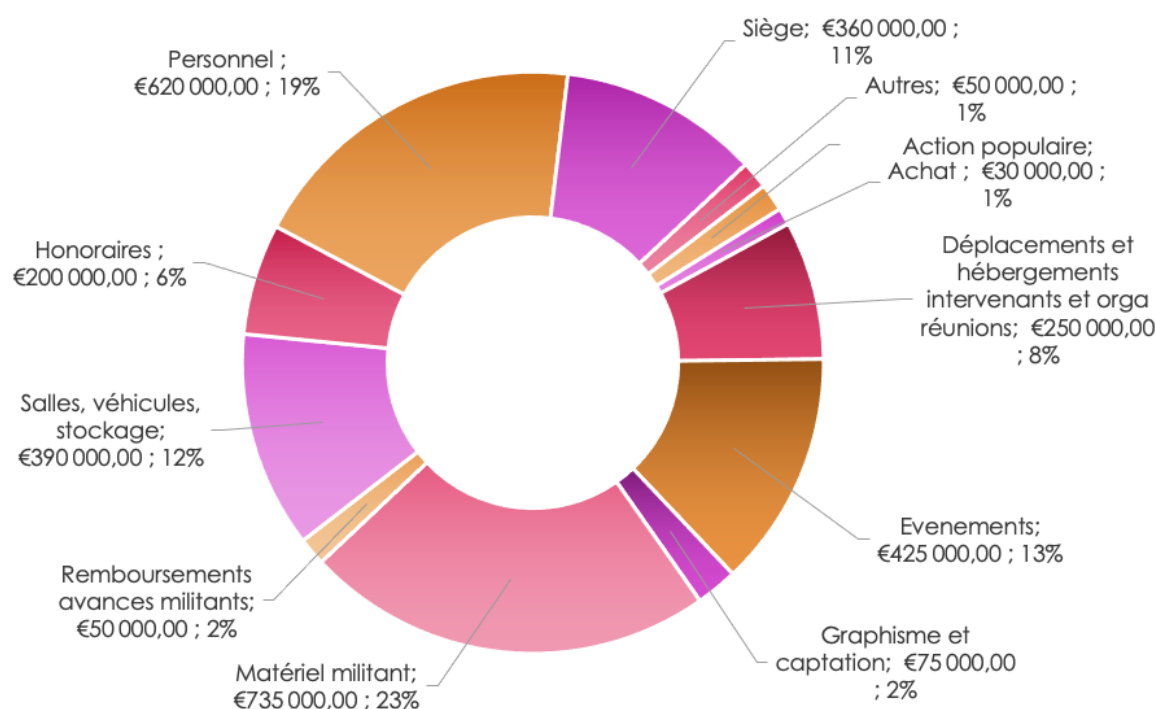
Autrement dit, le mouvement va connaître des obstacles financiers entre juin et novembre 2023 et ce dans la mesure où l'acompte versé prochainement à la mi-juillet viendra en grande partie couvrir les dépenses réalisées sur le premier semestre.

À ce manque s'ajoute un nombre conséquent de prêts effectués pour les élections législatives n'ayant à ce jour pas été remboursés et ce pour un total de 175 000 euros. Il est à noter à ce sujet que toutes les décisions ont été rendues depuis février.



LES DÉPENSES DU MOUVEMENT

DÉPENSES DE LA FRANCE INSOUMISE (JANVIER À MAI 2023)



Malgré ces obstacles, le mouvement doit engager un montant de dépenses important pour son fonctionnement. La location du siège national représente ainsi 360 000 euros sur le premier semestre. C'est depuis le siège que sont envoyés les colis de matériel, réalisés nos émissions et vidéos hebdomadaires, où se réunit la Coordination des Espaces et enfin où travaillent les salarié·es du mouvement.

Les frais de personnel (salaires, taxe sur les salaires, frais de gestion, cotisations sociales et patronales) représentent 620 000 euros pour 33 salariés. Composés de plusieurs pôles, les salariés effectuent de nombreuses tâches que ce soit le suivi des groupes d'action, le développement de nouveaux outils numériques ou encore l'organisation et la communication autour de nos événements.

Dans les autres dépenses de fonctionnement, on compte des frais de locations ainsi que les déplacements et hébergements. Ces dépenses sont réalisées pour permettre l'organisation des réunions publiques. Les locations comprennent ainsi les locations de salles, d'un local de stockage du matériel, de matériel son ou vidéo, de véhicules pour les déplacements des équipes, le transport de matériel ou encore pour les caravanes. Les déplacements et hébergements correspondent quant à eux aux déplacements des équipes d'organisation d'événements pour les événements nationaux et certains événements locaux,

pour les caravanes ou encore les réservations d'hébergements pour les grands événements à venir comme par exemple les AMFIS.

Parmi les autres dépenses significatives, on retrouve les dépenses d'honoraires (avocat·es et expert·es comptables) pour un total de 200 000 euros. Ces frais correspondent aux divers honoraires réglés par le mouvement dans le cadre des nombreuses procédures engagées en vue de défendre la France insoumise des nombreuses attaques dont elle fait l'objet. Une partie de ces honoraires correspond au suivi des élections législatives, qu'ils s'agissent des recours sérieux engagés lorsque l'écart de voix était suffisant pour justifier une annulation d'une élection (comme ce fut le cas pour la circonscription de René Pilato qui, à la suite d'un de ces recours a pu être élu), ou du suivi de candidat·es dont le compte a été rejeté. Enfin, il est régulier que des conseils soient consultés afin de cadrer juridiquement nos démarches.

Enfin, les remboursements et avances militantes correspondent à tous les remboursements effectués dans le cadre des initiatives nationales ou locales selon les demandes de dépenses émises par les groupes d'action. Elles comprennent le remboursement des frais de déplacements des participant·es aux formations des pôles de développeur·ses, les remboursements de déplacements de membres du service d'ordre venu·es assurer la sécurisation d'initiatives locales ou nationales, d'intervenant·es des réunions publiques ou encore de matériel acheté par les groupes d'action à l'aide de leur enveloppe.

UNE ADAPTATION NÉCESSAIRE AU CONTEXTE POLITIQUE ET FINANCIER

La France insoumise étant aujourd'hui centrale dans le paysage politique, elle a pour rôle d'être présente partout. Cette présence permanente dans le paysage oblige à l'engagement de dépenses importantes mais nécessaires pour participer aux nombreuses luttes. Par ces initiatives et la visibilité qu'elle acquiert, la France insoumise offre un débouché politique et programmatique face aux impasses politiques et démocratiques érigées par le gouvernement.

Cet investissement de la France insoumise dans le mouvement social et les délais de versement de la dotation publique ont cependant pour effet de retarder ou modifier la mise en place d'un certain nombre d'outils et projets d'acquisition présentés dans le cadre de la précédente Assemblée représentative.